

EXTRAIT

DES

Actes du VI<sup>e</sup> Congrès International d'Anthropologie Criminelle - Turin, 1906

---

CLÉMENT CHARPENTIER

Avocat à la Cour d'Appel de Paris

---

# SUR LES SIMULATEURS



MILAN TURIN ROMÈ  
BOCCA FRÈRES ÉDITEURS

—  
1906

E7C15

EXTRAIT

DES

Actes du VI<sup>e</sup> Congrès International d'Anthropologie Criminelle - Turin, 1906

CLÉMENT CHARPENTIER

Avocat à la Cour d'Appel de Paris



SUR LES SIMULATEURS



MILAN TURIN ROME  
BOCCA FRÈRES ÉDITEURS

1906

---

Depuis quelque temps l'attention des médecins et des aliénistes est attirée vers l'étude de la simulation de la folie: les uns ont étudié le rôle social de la simulation; d'autres ont cherché comment on peut la dépister; d'autres aussi ont discuté sa possibilité, et ont cru vérifier l'aphorisme de Lasègue: « On ne simule bien que ce que l'on a ». On trouverait l'exposé de toutes les opinions dans les récents livres d'Ingegnieros (1) et de Chavigny (2), qui complètent heureusement ce qu'ont publié auparavant Ball, Garnier, Ballet, Vallon, etc.

Je ne veux point reprendre ici tout le problème ni résumer ce qui a déjà été fait, ni indiquer les procédés les plus courants pour dépister les ruses des simulateurs; dans ce modeste rapport, je borne ma tâche à un rôle beaucoup plus restreint et je veux seulement présenter au VI<sup>e</sup> Congrès international d'Anthropologie criminelle, trois cas qui m'ont paru intéressants et dont, peut-être, on pourra tirer des conclusions utiles.

J'estime qu'exposer des faits scrupuleusement vérifiés vaut mieux

---

(1) *Simulation de la Locura*. Buenos-Ayres, 1903.

(2) *Diagnostic des maladies simulées*. Paris, Baillière édit., 1906.

que de construire *a priori* des théories fort jolies et très complexes, et je crois faire une exacte application de la méthode expérimentale en montrant mes personnages tels qu'il m'a été donné de les connaître avant même de penser aux préceptes théoriques que j'en puis tirer.

Voici donc les observations de Jean, d'Émile et de Louise :

I. — JEAN.

A l'approche de l'hiver, Jean s'est fait ce raisonnement bien simple : « Je vais aller passer quelques jours dans un asile d'aliénés; l'an dernier j'ai réussi; pourquoi n'aurais-je pas la même chance? » Il commet un acte délictueux: prend une voiture et refuse de payer. Conduit au commissariat de police, pour simuler un acte de folie de grandeur, il déclare à un agent « qu'au nom de la loi et en raison de ses services rendus à la justice, il est nommé officier de paix ».

On l'interroge, et ne connaissant pas beaucoup les maladies mentales, il croit prudent de ne rien répondre; il se renferme dans un mutisme absolu, baisse la tête et se contente de se tourner les pouces.

Le Commissaire qui trouve sur lui un certificat de sortie d'un asile où l'année précédente il était entré en employant exactement les mêmes moyens, dit à son secrétaire : « Je savais bien que c'était un fou ».

Confié au service médical chargé de décider son sort, Jean est examiné longuement. Son internement est ordonné avec le diagnostic suivant :

*Affaiblissement intellectuel - Mutisme avec subactivité motrice tranquille et continue - Pâleur, dénutrition - Actes démentiels - Résistance à l'examen physique - Paralysie générale probable.*

C'est d'ailleurs un certificat analogue qui avait été rédigé, sur lui, l'année précédente.

*Dépression mélancolique - Mutisme - Insomnie - Inertie - Actes déraisonnables - S'est rendu dans un poste de police et a déclaré au brigadier qu'il était nommé officier de paix - Légère inégalité pupillaire - A pris une voiture dont il n'a pas payé le cocher - Absence de renseignements.*

L'une et l'autre fois, la ruse ne fit pas longtemps de dupes.

Jean ne fit aucune difficulté pour avouer son stratagème et, de muet, il devint très loquace, ce qui m'a permis de connaître sa mentalité, de savoir comment il a été amené à simuler, et pourquoi il a choisi les actes délictueux et démentiels que je viens de signaler, plutôt que toute autre maladie nerveuse ou mentale.

J'ai appris ainsi que Jean avait fait dix-sept ou dix-huit métiers, si toutefois on peut désigner de ce nom les différentes occupations auxquelles il s'est livré depuis son adolescence: apprenti dentiste à seize ans, il est élève en pharmacie l'année suivante; il ne change point de métier jusqu'à trente ans, mais passe six ans au service militaire en Afrique, dont trois aux travaux publics pour avoir dit à un médecin-major : « Vous n'êtes qu'un bourreau; je ne veux pas faire partie de vos innocentes victimes ». Sa carrière de pharmacien est émaillée de nombreuses aventures, galantes et autres. Pendant plusieurs années, pensionnaire chez un peintre en bâtiments, il rétablit le calme dans une famille troublée par les crises d'alcoolisme du mari; il console la femme et il raconte encore, avec émotion, les réflexions philosophiques qu'il fit en conduisant le deuil de son hôte. Il fait des remplacements dans diverses pharmacies, donne des consultations médicales, puis, représentant d'une maison de manchons lumineux et de matériel d'éclairage, il passe six mois chez une dame rencontrée dans un omnibus; il vend des appareils d'agrandissements photographiques, entre à l'armée du salut comme cuisinier, se marie avec une écuyère complètement folle qui l'adore et envoie des lettres calomnieuses contre lui chaque fois qu'il embrasse

une nouvelle profession. Obligé de se séparer d'elle, il vit comme il peut, faisant le boniment dans des théâtres forains, des ménageries, voire même des musées d'anatomie. Il parvient ainsi à gagner sa vie assez facilement pendant l'été, mais l'hiver, il a recours, deux fois de suite, au stratagème que j'ai indiqué.

Cet homme, qui n'est pas inintelligent, n'est cependant pas bien équilibré; s'il avait été un sujet normal, il n'aurait pas changé aussi souvent de métiers; je sais bien que cet amour immodéré du changement n'est pas suffisant pour permettre de diagnostiquer la folie ou pour constituer une névrose: de grands hommes ont connu de semblables vicissitudes: Saint-Simon avait fait, à peu près, autant de métiers que Jean, cependant on peut dire que si ce malheureux, qui n'a jamais fait de mal à personne, qui s'est marié inconsidérément, qui n'a jamais réfléchi aux conséquences de ses actes, avait été pondéré et bien équilibré, il aurait pu jouir d'une existence régulière: fils d'un honnête comptable, n'ayant point d'hérédité morbide, ne présentant aucune tare physiologique apparente, avec ses traits réguliers, son esprit vif et débrouillard, il aurait pu suivre sa première carrière et devenir pharmacien; actuellement, à 40 ans, il pourrait, sinon se reposer, du moins travailler modérément et vivre heureux, sans avoir recours à la simulation pour passer l'hiver dans un asile.

Quoique faible d'esprit, instable et doué d'une volonté et d'une énergie bien molles, on ne peut pas dire qu'il a simulé ce qu'il avait; il a simulé autre chose. Sans avoir une connaissance parfaite des maladies mentales, sans savoir exactement ce qui doit faire reconnaître une folie d'une catégorie spéciale, il a su retenir ce que lui a raconté un ami précédemment interné et il a pu reproduire les faits et gestes dont sont coutumiers certains aliénés: actes de folie de grandeur, mutisme, et... subactivité motrice tranquille et continue!

Et ainsi, j'insiste sur deux points qui me paraissent essentiels:

1° Jean n'a pas exagéré, ou prétexté, une folie déjà existante; il a simulé complètement une maladie, mais d'une façon rudi-

mentaire; il s'est contenté de deux ou trois symptômes et n'a pas construit un délire complet.

Des sujets de ce genre peuvent être dépistés aisément par les procédés indiqués par Ball et Ingegnieros. Il suffit d'examiner le délire, d'employer quelques trucs d'interrogatoire, la seule difficulté venant du mutisme.

Débile et faible au point de vue de la volonté, Jean aurait, peut-être, pu se faire interner ou hospitaliser en faisant connaître simplement l'incohérence et l'agitation de sa vie. Il a préféré un autre moyen qui n'est pas très compliqué.

2° Ce moyen, si simpliste et si banal qu'il soit, n'est pas tout à fait de son invention, il lui a été suggéré par un habitué des asiles. Il a donc été, en quelque sorte, dressé, et c'est ce point, surtout, que je signale à l'attention du Congrès: *Pour bien simuler ce que l'on n'a pas, il faut avoir des indications, au moins assez précises; il faut être dressé.*

## II. — ÉMILE.

Le cas d'Émile n'est pas aussi simple que le précédent. C'est un homme de cinquante ans, ne paraissant pas son âge. Sa vie fut des plus mouvementées. Il faudrait un volume pour en contenir le récit intégral. Mon ami et collaborateur Paul Kahn a bien voulu l'étudier avec moi et nous avons pu, tous deux, trouver la vérification objective de tous les dires de notre sujet. J'ajoute, dès maintenant, que c'est ensemble que nous avons fait le même travail pour Louise. Je ne raconterai ici que ce qui, d'une part, a trait à la simulation, et, d'autre part, peut apporter une contribution à l'étude de « l'Équivalence des diverses formes de psychopathies sexuelles et de la criminalité ».

Émile vivait de la profession de marchand de diamants et de tableaux; peintre lui-même, il possédait un atelier. Il est le fils d'un marchand de vins très probablement alcoolique, quoique,

dit-il, il n'ait jamais vu son père ivre. Sa mère était bien portante. Il fit d'assez bonnes études en France, puis à l'étranger, où il eut la fièvre typhoïde. Il parcourut ensuite toutes les parties du monde, et au cours d'un de ces voyages, nécessité par son commerce, il eut une insolation dans une colonie. Son casier judiciaire porte de nombreuses condamnations. La plus grave, 7 ans de réclusion, motivée par un faux, fut purgée dans une maison centrale. Elle fut suivie d'une condamnation à six mois de prison; Émile s'étant fait confier, sans reçu, une forte somme par une vieille dame, en lui promettant des bénéfices importants dans l'exploitation d'un bar. Sa responsabilité avait été reconnue atténuée.

La dernière arrestation, celle qui nous a permis de faire sa connaissance, eut lieu à la suite d'un vol accompli dans des circonstances difficiles, et grâce à une audace et une ingéniosité remarquables: il s'était introduit avec un complice chez un papetier de luxe et il en sortit vers une heure de matin emportant des valises chargées de pommeaux de canne, d'encriers en or et autres objets de grande valeur. Au moment où les cambrioleurs parlaient en voiture, après avoir commandé au cocher: « A la Gare! » la dévanteur, mal assujettie, se releva d'elle-même, et il fallut descendre de voiture pour la baisser de nouveau: tout cela devant un agent ignorant dont il ne fallait pas éveiller les soupçons; ils y réussirent et Émile ne fut arrêté qu'un mois après, vendu, dit-il, par un ami.

Des personnes s'intéressant à lui choisirent son avocat, qui obtint l'examen médical d'autant plus facilement que sa responsabilité avait déjà été reconnue atténuée.

Dès le premier examen, Émile révéla de nombreuses tares morales et raconta toute sa vie: Dès l'âge de cinq ans, il était vicieux et jamais il n'avait éprouvé d'émotion amoureuse devant une femme; il fut « pris » sans le savoir, par son aumônier à sept ans, et jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans il n'eut d'autres relations que celles de la pension où il aimait à jouer avec ses petits camarades. La rencontre qu'il fit à cet âge-là d'un marin, avec

qui il eut d'intimes relations, fut le prélude de toute une vie de dépravation; il eut, dès lors, une passion irrésistible pour les culottes blanches des petits pâtissiers et les pantalons de velours; il se plaisait à amener chez lui des voyous ramassés dans les rues.

« Et ainsi, dit Émile au médecin, si j'ai volé, c'est pour satisfaire cette passion violente; si j'ai fait une fausse lettre de change, c'était pour obtenir l'amour d'un jeune homme qui m'avait imposé cette condition; si j'ai pris 25,000 francs à un garçon de recette, dans une grande gare, c'était pour le même motif ».

Émile ne sait ce qu'il est capable de faire sous l'influence de son impulsion: tuer, ou même, se sacrifier. N'envoyait-il pas dix francs par semaine à un jeune soldat qui, pourtant, le trompait? Il raconta qu'à la Maison centrale il eut deux amis pour qui ses bontés étaient inépuisables. Il ne put revoir le premier, sorti un an avant lui, et pourtant il chercha ses traces. Ayant appris au bureau de recrutement qu'il était en Algérie, il s'y rendit, mais n'arriva que quelques heures après sa mort au pénitencier où il était détenu pour crime militaire. Il conserva de si bonnes relations avec le second, que celui-ci lui demanda de servir de parrain à sa petite fille, et lui proposa même de quitter le foyer conjugal pour vivre avec lui.

Donc, Émile expliqua le motif de son dernier vol, de la même manière que les précédents: « J'aimais le petit T... à la folie; je savais qu'avec lui je serais allé loin; c'était une volonté, j'étais le bras. Il ne voulait pas se donner à moi; en me faisant son complice dans cette grosse affaire, je savais bien que j'arriverais à mes fins. Pour l'avoir, il fallait que je sois son complice ». Et, en effet, les projets d'Émile réussirent presque, car, au lieu de prendre le train, les deux complices s'abritèrent sous le toit du même hôtel et partagèrent le même lit; d'ailleurs, Émile nous a avoué son dépit de cette nuit, car l'émotion déterminée par le danger couru lui avait enlevé tous ses moyens — pour le moment, du moins — car il revit le petit T..., et celui-ci fut, paraît-il, très reconnaissant.

Le médecin ne considérait déjà plus ces actes comme ceux d'un individu normal, et quand il apprit d'Émile le genre de relations qu'il avait eues avec des adolescents rencontrés derrière une église, quand il connut surtout l'invention des « cadavres vivants », il cessa de considérer le prévenu avec mépris et fut ému par un sincère sentiment de pitié. C'est Émile qui me l'a rapporté. Voici, d'ailleurs, le fait: Troublé par la vue des cadavres exposés dans une sorte de morgue, il n'avait pu, malgré tous ses efforts, résister au désir d'aller voir, de nouveau, ces corps et de se masturber devant eux. Mais cela ne lui avait pas suffi, il voulait posséder complètement un corps inerte et, dans l'impossibilité de posséder un mort, il eut recours au stratagème suivant: il se fit admettre comme employé chez un dentiste afin de se procurer du chloroforme et de l'éther en quantité suffisante pour abolir la volonté de trimardeurs ramassés sur les quais et se livrer, sans rencontrer aucune résistance, à sa passion.

Cependant le médecin restait défiant, il voulait se renseigner plus complètement avant de signer le certificat d'irresponsabilité. Il pria Émile de rédiger une note où il raconterait toute sa vie; celui-ci se fit prier, eut même une crise de nerfs à la prison, puis un accès de boulimie, il se jeta avidement sur un pain de trois livres, et finit par écrire un mémoire où il racontait certain voyage en Amérique, entrepris pour chercher des trésors, et ses relations avec un ami riche, dont il espérait recueillir un héritage de trois millions. Ceci précéda de peu l'examen définitif d'Émile. Le médecin constata une insensibilité complète et le déclara irresponsable avec le diagnostic d'hystérie.

Or Émile, quelque temps après son internement, finit par raconter qu'il avait fait le fou, qu'il n'était point hystérique et qu'il avait simulé par crainte de la rélegation (1); mai, sa tâche lui

---

(1) Au service anthropométrique, se servant d'un faux état civile, Émile demande le sursis à la mensuration; on lui accorda cette faveur en raison de l'honorabilité de la famille à laquelle il prétendait appartenir et, grâce à

avait été relativement facile, ainsi que le prouvent les nombreux interrogatoires que nous lui avons fait subir. Je ne puis les répéter ici. Il suffit de dire que, dans la réalité, Émile est bien un inverti. Tout ce qu'il a raconté, aux médecins, de sa vie intime est vrai; c'est à peine s'il a quelque peu exagéré et amplifié. Il est bien vrai que dès sa plus tendre enfance il a été vicieux; jamais il n'a éprouvé d'émotion amoureuse devant une femme.

Après avoir nié son invention des « cadavres vivants » il nous a avoué s'être servi de cette pratique une fois. Le motif du dernier vol était bien sa passion pour T..., mais en volant, il ne voulait pas seulement la satisfaire: c'était un faible; incapable de travailler sérieusement et avec suite, il dépensait le peu qu'il gagnait en mauvaises compagnies, et quand il avait besoin d'argent il procurait de jeunes éphèbes à des vieux messieurs de ses amis, ou bien il volait pour un profit pécuniaire, ainsi que le prouve nettement le fait suivant: comme nous lui demandions pourquoi il avait porté au frère du petit T... la part qui lui revenait, ce qui, d'ailleurs, le fit arrêter, il nous répondit: « Ce n'est pas point par honnêteté que j'y allais, je ne savais pas que T... était pris, j'avais à craindre des représailles. Si j'avais su... ».

L'état mental d'Émile est caractérisé par une intelligence extraordinaire. Un jour qu'on lui faisait remarquer qu'il aurait pu arriver aux plus hautes situations, il s'exprima ainsi: « Sans doute, si j'avais employé mon intelligence aux affaires, j'aurais acquis une immense fortune; mais tout s'est écroulé devant mon impulsion; cela, parce que je suis un inverti de bas étage. J'aime ramasser dans la rue des voyous et des gens sales. Ces gens ne peuvent m'être utiles à rien; c'est plus fort que moi, je ne puis m'en passer. J'ai fréquenté des hommes de lettres, illustres par leur perversion. J'ai même été leur secrétaire, je n'ai pas su me servir d'eux ».

---

cette ruse, son véritable casier judiciaire fut ignoré du parquet et des médecins qui le déclarèrent irresponsable.

Un seul exemple suffira pour montrer la ruse et la finesse d'Émile: il se trouva, un jour, dans un bureau de poste, dans une capitale de l'Europe, assis à côté d'un garçon de banque qui expédiait une lettre chargée contenant 25.000 francs. L'expéditeur pressé confia la lettre à un de ses camarades en disant: « Je reviens de suite, tu me donneras le reçu ». Émile subtilisa la lettre dans la poche du pardessus où ce pauvre homme l'avait placée, puis l'air impatienté: « Oh! que c'est long! que c'est long! Je n'attendrai pas plus longtemps. Quelle salle administration! »

Vingt-quatre heures après, à l'autre bout de l'Europe, Émile demandait à un banquier si l'agence N... avait fait faire opposition au paiement des titres volés à son ami le Baron X... Le banquier répondit que cette agence faisait très mal son service et notre escroc s'en alla chez le voisin toucher le montant des titres.

Ceci, d'ailleurs, n'est rien comparé aux chantages, aux vols et escroqueries admirablement organisés, grâce auxquels il a pu acquérir, de temps en temps, des sommes considérables aussitôt dépensées avec des amis de son sexe.

Mais, je m'éloigne un peu de la question de la simulation de folie. Pour y revenir, je ferai remarquer qu'il y a deux parties distinctes dans les faits simulés par Émile:

J'ai montré comment il avait *exagéré* ce qu'il avait réellement, mais, il ne faut pas oublier qu'il a simulé autre chose et que ce qui a déterminé le diagnostic: « Hystérie et irresponsabilité », c'est *la simulation d'un phénomène simple et précis*: la simulation de l'anesthésie hystérique. Et je puis affirmer que sa sensibilité était normale; le médecin légiste qui l'a examiné très consciencieusement, lui avait serré les genoux violemment. Émile ressentit une douleur atroce, mais eut le courage de se raidir pour ne point crier. Une réaction bien connue se produisit. Par un phénomène de dérivation l'expression de la douleur, qui n'avait pu être bruyante, se traduisit par une abondante sueur.

Émile n'en est, d'ailleurs, pas à sa première simulation. Lors du premier examen mental, il s'était mis de la cocaïne sur la

langue pour paralyser les muscles et contrefaire ainsi les troubles caractéristiques de la paralysie générale. C'est cette fois que sa responsabilité fut déclarée atténuée et qu'il n'eut que six mois de prison; à ce propos, je signale l'heureuse application faite, dans ce cas, de cette conception si étrange qu'est la responsabilité atténuée; le paralytique général est complètement irresponsable, et il faut vraiment ignorer cette maladie pour punir de six mois de prison celui qui en est atteint.

Lors de sa dernière arrestation, Émile ne paraît pas avoir eu, dès l'abord, l'intention de simuler, mais il y fut déterminé par les circonstances et par son entourage: il était à bout de forces, il fallut le stimuler, lui montrer combien il lui était facile, avec son intelligence, d'éviter une condamnation et la relégation, il fut dressé à simuler des choses simples, l'anesthésie, et à exagérer ses tares psychopathiques réellement existantes.

La première fois, comme la seconde, Émile a été dressé: on lui a appris à simuler. L'aimable complice qui lui a indiqué la cocaïne est un habile simulateur. Il se fait passer pour fou à tout propos, par exemple: en envoyant à chaque haut personnage ou chaque souverain de passage dans la ville où il opère, un paquet de bouts d'allumettes brûlées, sur lequel il écrit: « *Pour allumer le premier feu de Sa Majesté* ». Quand il vole quelques centaines de francs, on le relâche immédiatement ou après quelques jours d'internement, car on sait que c'est un fou!

Et j'en arrive, pour Émile, aux mêmes conclusions que pour Jean:

1° Émile a été dressé;

2° *A cause de ce dressage, il a pu bien simuler ce qu'il n'avait pas;*

3° C'est, lui aussi, un faible; parfois très énergique pour faire un mauvais coup, il connaît les crises de dépression pendant lesquelles il se fait arrêter par ses imprudences ou par des actes de bonté tel que celui-ci: poursuivi par des agents parce qu'on le soupçonnait d'avoir volé un papier important qui pouvait lui

rapporter une forte somme, il tomba et trouva le temps de cacher ce papier dans le tuyau d'une gouttière. On le fouille, on ne trouve rien; mais sa victime pleure, se lamente parce que sa position est perdue. Émile ne peut résister à la douleur du jeune homme qu'il a dépouillé et il dit où il a caché le papier; il est vrai que le jeune homme était joli!

Il fut toujours un émotif: il ne peut entendre une musique militaire sans se mettre à pleurer. Un jour qu'après des ruses inimaginables, il avait pu s'échapper du cabinet d'un juge d'instruction et courait à travers la campagne, il franchissait une colline escarpée couverte de pins; le sol était glissant et il faisait de grands efforts; il entendait derrière lui comme le galop d'un cheval et croyait être poursuivi par les gendarmes, mais, épuisé, il s'arrêta un instant et il n'entendit plus rien; il se remit en marche et, de nouveau, il entendit « Pan pan! pan pan! ». De nouveau arrêté, il s'aperçut que c'était les battements accélérés de son cœur qui lui donnaient cette illusion.

### III. — LOUISE (1).

C'est une jeune femme de vingt-deux ans, internée à la suite d'une ordonnance de non-lieu motivée par un certificat d'irresponsabilité.

Son hérédité est très chargée, sa grand'mère était alcoolique et kleptomane; elle a vu son père, médecin en province, sortir d'un magasin les poches remplies de souliers d'enfant et il s'est suicidé, après un an d'internement, en se jetant sous un tramway. Le frère de Louise, à vingt ans, s'est déjà évadé d'une maison de correction où il était placé par autorité de justice pour vol. Louise, elle, vole depuis sa plus tendre enfance, pour le seul

(1) Voir « Journal de psychologie normale et pathologique »: *A propos de la simulation de la folie*, par CLÉMENT CHARPENTIER et PAUL KAHN. 1905, pag. 344.

plaisir de voler, car elle jetait dans un puits les objets qu'elle s'appropriait ainsi. Elle eut la fièvre typhoïde à huit ans et elle fut réglée à onze ans et demi; à ce moment elle fit sa première communion et donna un sens tout terrestre aux cantiques en l'honneur de Jésus, manifestant en même temps une perversion par trop précoce. Elève détestable, elle n'avait de plaisir qu'à lire des livres sur l'instinct sexuel. La manie du vol ne la quitte pas, elle dévalise le tronc de la chapelle pour en distribuer le contenu à ses camarades de pension.

Mariée à dix-sept ans, peu après avoir quitté la pension, sa kleptomanie cesse pendant les dix-huit premiers mois de son mariage, époque à laquelle, étant enceinte, elle s'enfuit avec un amant et fait une fausse couche pendant sa fugue: l'obsession reparut. Son mari « par passion plutôt que par bonté » consentit à la reprendre quatre fois dans des circonstances analogues. Elle eut chez lui dix crises d'hystérie et des cauchemars fréquents, rêvant rouler d'une montagne dans un abîme.

L'obsession se manifeste le plus souvent, chez elle, devant les objets étalés; la plupart du temps, après avoir résisté, elle finit par succomber. Si elle réussit à vaincre son obsession, elle éprouve un grand malaise qu'elle ne sait décrire. « Après le vol, dit-elle, il n'y a pas plus heureuse que moi. J'aime bien aller avec mon mari, mais j'aime encore mieux voler ». Louise ajoute que l'impulsion se présente chez elle avec beaucoup de force pendant la période menstruelle, qu'elle fut très forte à sa sortie de prison, et qu'ayant volé sur l'ordre de son amant, elle le fit sans plaisir.

Elle a été arrêtée quatre fois; la dernière pour vol d'un collier de perles chez une marchande à la toilette. A l'examen médical, accordé sur sa demande, elle fit au médecin le récit de son obsession, affirma l'exactitude de ses troubles physiques, manifesta une insensibilité complète à la piqûre et obtint ainsi son internement avec le diagnostic de kleptomanie hystérique.

Or, Louise était une simulatrice et il nous eut été impossible, au début du moins, de dépister sa fourberie pour l'examen de son

délire, car cette femme, intelligente, jouait fort bien la comédie; elle avait été dréssée et connaissait parfaitement les symptômes de l'affection dont elle se prétendait atteinte. Elle savait décrire les phases de son impulsion, la lutte et l'angoisse, l'irrésistibilité de la force qui la poussait à voler, la satisfaction passagère suivie de remords, etc., et elle savait si bien sa leçon que le médecin légiste n'avait pu douter et avait été pris de pitié pour elle. On lui avait appris très soigneusement une observation; en bonne élève elle avait pu la répéter, invoquant d'ailleurs des absences de mémoire subites, des amnésies quand des questions trop embarrassantes lui étaient posées.

C'est elle-même qui nous a appris tout cela; elle continua, en effet, à jouer la comédie, quelque temps encore après son internement, puis raconta pourquoi elle avait simulé, par qui et comment elle avait été aidée: affiliée à une bande d'entôleuses, prise en flagrant délit de vol, pour échapper à une condamnation certaine, il lui fallait obtenir un non-lieu. Un complice, habitué à rendre ce service à ses congénères, lui avait passé trois pages déchirées dans un ouvrage de maladies mentales concernant les obsessions, et, dans sa cellule, elle les avait apprises par cœur; en adaptant les préceptes de ce manuel à sa situation personnelle, elle s'était bâti l'observation très vraisemblable que nous avons reproduite.

Dès que son non-lieu avait été définitif, elle ne s'était plus appliquée à répéter dans sa mémoire la série des symptômes appris pour l'examen médical, elle en avait oublié quelques-uns, elle avait fait, tous les jours, des efforts moindres pour jouer la comédie, n'étant plus poussée à ce travail par un intérêt pressant.

Dès lors sa tâche devenait pénible.

Fatiguée par les interrogatoires incessants, par les épreuves douloureuses auxquelles on soumettait sa sensibilité, elle voulut sortir, recouvrer sa liberté; c'est pourquoi elle se fit réclamer par son soi-disant mari, tenta de s'évader et enfin dévoila tout. Son hérité avait été fabriquée: ses parents et grands-parents étaient

bien portants; elle n'avait point de frère, n'avait pas eu la fièvre typhoïde et si elle volait depuis plusieurs années, c'était par principe, par malhonnêteté, par raisonnement et sans jamais s'abandonner à l'impulsion, ni à la passion; jamais elle n'avait eu de crise d'hystérie; et, quant à son mari, elle en était séparée depuis longtemps, c'était un complice qui l'avait réclamée.

En détruisant toutes les affirmations précédentes, elle faisait ce raisonnement: — « Puisque je ne suis point folle, on ne peut me garder ».

A ce moment, nous avons dû nous poser les questions suivantes: Est-ce que Louise, comme elle le prétend actuellement, avait menti au médecin-légiste et avait réellement simulé pour échapper à une condamnation? Ou bien est-ce que Louise ment à l'asile et dissimule une maladie réellement existante pour obtenir sa sortie?

Après de nombreux interrogatoires, nous avons rejeté absolument la seconde hypothèse.

Nôtre sujet ne présentait, en effet, aucun trouble somatique et nous ne lui avons découvert aucune tare mentale. Tous ses actes s'expliquaient logiquement, et elle nous exposa toutes ses théories d'entôleuse et les pratiques de son métier; elle nous apprit comment la simulation de la folie était un moyen employé fréquemment par ses camarades pour obtenir un certificat d'irresponsabilité leur permettant d'échapper aux poursuites à chaque récidive (1).

Et, pour montrer l'intelligence de cette femme et faire connaître l'organisation de sa bande, je ne puis que citer quelques phrases extraites des nombreuses conversations que nous avons eues avec elle:

---

(1) J'ai rencontré Louise en liberté: elle m'a annoncé qu'elle allait en province faire un entôlage important: j'apprends qu'arrêtée pour ce fait, elle ne fut ni poursuivie, ni internée, ni examinée à nouveau; son certificat de folie lui valut l'impunité.

— Qu'est-ce que "l'entôlage" ?

— Voici: Je pars pour la province avec une femme d'équipe et deux "changeurs". En arrivant dans la ville choisie, nous louons un appartement meublé et nous payons huit jours à l'avance, de façon à pouvoir partir instantanément en cas de danger.

L'une de nous fait un "michet" dans la rue et l'amène dans l'appartement où on lui vide son portefeuille pour remplacer les billets par des journaux découpés, car, en sortant, chacun vérifie toujours la présence de son portefeuille dans sa poche; c'est un geste instinctif.

— Mais, cela me paraît dangereux. Ne vaudrait-il pas mieux vous livrer simplement à la prostitution ?

— Pour qui nous prenez-vous ? *Nous ne sommes pas des grues*. Et puis c'est stupide *de marcher pour 20 fr., ce n'est pas assez (sic)*.

— Très bien... Mais que faites-vous de tous ces billets après les avoir volés ?

— Les changeurs les envoient à Paris, poste restante, où tout est centralisé. C'est là que l'on change, et, quand nous rentrons, nous touchons notre part.

— Ces changeurs sont alors vos compagnons de voyage ? vos amants, sans doute ?

— Oh non ! Nous n'en voudrions pas. Ce sont de "sales types". Ils se font, d'ailleurs, quelquefois pincer. L'un d'eux a eu, dernièrement, six mois de prison. Eux seuls ont été pris; les femmes n'ont rien eu; c'était très juste.

— Combien faites-vous, à peu près, par mois ?

— En moyenne, 5.000 à 8.000 francs.

— Oh ! c'est superbe ! Il faut joliment travailler pour cela ?

— Certainement, nous ne perdons pas de temps. Nos voyages durent de quinze jours à 3 semaines, car nous, nous ne travaillons qu'en province. La bande de Paris, *nous ne la fréquentons pas*. Nous passons fort peu de temps avec les "clients" qui n'en valent pas la peine. D'abord quand il n'y a que de l'or, nous le laissons; cela fait du bruit. S'il y a moins de 50 frs. dans la poche, on "expédie le bonhomme".

— Mais, comment savez-vous ce qu'il a sur lui ?

— C'est par des signaux, quand il ne nous montre pas son portefeuille en nous payant à l'avance. La femme d'équipe place alors sur le tapis un bout de papier, cela veut dire 500 frs., une violette veut dire moins de 50 frs., un bout d'allumettes plus de 1.000 frs., etc... Quant à celui qui n'a rien, *on l'expédie comme un malpropre (sic)*.

Un jour, à B..., j'ai "fait" un gros négociant; il avait 12.000 fr. sur lui. Il me les montra dans un portefeuille fermé à clé et tenu par une chaîne, et me dit: "Il n'y a pas de danger qu'on me le vole". Et il n'a voulu me donner que 2 francs. C'est ce qu'il y a de mieux: il m'a marchandé et n'aurait pas "marché pour 5 francs".

J'ai accepté tout de même et il en a eu pour son argent, je vous prie de le croire ! Mais vous voyez la tête de sa "bourgeoise", quand, en rentrant, il aura voulu montrer ses billets, remplacés par des journaux, grâce aux bons ciseaux de ma femme d'équipe !

— Pourquoi n'avez-vous pas de faux billets de banque ?

— Pour attraper vingt ans de travaux forcés ? Ce n'est pas la peine.

— Et alors, vous travaillez toute l'année ainsi ?

— Quant à ça ? Non. Nous prenons nos vacances comme tout le monde ... On cherche un "béguin", et on va passer deux ou trois mois à Ostende, au bord de la mer.

— Là, vous vous reposez et vous n'entôlez jamais ?

— Certes oui, nous nous reposons; et nous en avons besoin. Mais à table d'hôte on nous fait la cour comme aux "dames", et vous pensez bien qu'on ne va pas "coucher avec un bonhomme, sans le faucher".

— Mais, n'y a-t-il pas des voleurs parmi vous ? Chacun remet-il exactement tout ce qu'il gagne ?

— Presque toujours. *Nous sommes d'honnêtes gens*. Quand il y en a un qui vole, on le punit, ou on l'expulse. Parfois même, on le condamne à recevoir des coups de revolver. C'est le "Tribunal des Vieux" qui juge.

— Qu'est-ce que le Tribunal des Vieux ?

— A quarante ans, chez nous, on ne travaille plus, on est vieux et nous soutenons nos vieux. Ils habitent une maison, et je vous

prie de croire qu'ils ne manquent de rien. Le plus vieux a 75 ans. C'est un marseillais; je vous assure que c'est un bien brave homme; quand on a besoin de conseils on s'adresse à lui.

— J'admire votre justice!

— Évidemment, elle est mieux faite que celle de la société....

.... Nous avons nos indicateurs et nos complices: les hôteliers organisent leurs hôtels pour nous. L.... nous indique les bons coups à faire... Dernièrement un riche banquier touchait trente-cinq mille francs pour aller se marier en province: on est allé le "refaire", à la gare la veille de son mariage. C'est ainsi que nous avons pu entôler de nombreux personnages de marque....

— Vous ne vous faites donc pas souvent pincer?

— C'est bien rare. Vous comprenez que celui qui a été entôlé se tait, il ne porte pas plainte, on se moquerait de lui. Et puis, ils sont presque tous mariés... C'est même dégoûtant, ces gens! C'est bien fait pour eux quand on peut les faucher, ils n'ont qu'à ne pas s'y frotter. Ce qui fait, d'ailleurs, qu'ils ont toujours de l'argent, c'est que chaque fois qu'un homme a fait une bonne affaire et touché la forte somme, il lui faut une femme aussitôt!

— Et alors, vous vous présentez...

— Et nous avons l'œil. Moi, je ne me trompe pas souvent sur la valeur des "michets",

— Mais quand ils s'aperçoivent de la chose sur le moment?

— Ça, c'est ennuyeux. Une fois, nous en avons jeté un en bas de l'escalier, il s'est cassé la jambe. Nous avons été arrêtées; le lendemain la plainte était retirée et nous étions relâchées. Nous ne voulons d'ailleurs de mal à personne, nous ne sommes pas des assassins, nous! nous sommes des honnêtes gens. Nous ne sommes pas comme les cambrioleurs qui tuent quand ils sont pris. D'ailleurs, nous ne fréquentons pas ces gens-là et nous ne les admettons pas dans notre société....

Je ne puis donner ici de plus longs détails, mais je dois ajouter que tous ces faits, qui nous furent révélés avant même que l'entôlage ne soit connu de nom, ont été arrachés bien difficilement à Louise.

Nous avons dû procéder souvent avec ruse pour la faire parler, et encore devons-nous la croire avec réserve: ainsi nous avons cherché une vérification objective de ses affirmations et celle-ci a été, sinon toujours facile, du moins concluante.

Plusieurs affaires nous ont éclairé, d'une façon précise, sur des faits de cette nature; des débats judiciaires ont établi nettement, d'une part, la puissante et savante organisation des bandes, telles que Louise nous l'avait fait connaître et, d'autre part, l'existence de complices habiles faisant métier de dresser ces professionnelles du vol à simuler la folie.

Notre enquête minutieuse a porté sur Louise elle-même et nous ne pouvons ici en indiquer les sources avec des dates et des noms sous peine de violer le secret professionnel. Il suffit que nous donnions nos résultats et que nous tirions les conclusions suivantes:

1° Louise est aussi bien portante que possible; elle n'a aucune tare psychique;

2° Elle a pu cependant simuler l'hystérie et la kleptomanie *parce qu'elle a été dressée parfaitement.*

J'indiquerai un dernier fait typique:

Mesurant un jour ses temps de réaction, je trouvai une courbe absolument vague et incohérente, mais pas du tout la courbe typique de l'hystérie, telle que le Professeur Pierre Janet l'a établie. Elle n'avait pas encore été dépistée, et paraissant toute troublée, je m'écriai: « Mais vous n'êtes pas hystérique! » Mollement elle avoua que non et fit, peu après, des révélations complètes; elle ne connaissait pas les procédés de mesure de l'attention et ne pouvait simuler, sinon elle n'y eut pas manqué.

## CONCLUSIONS

Il serait presque inutile de tirer des conclusions: elles ressortent nettement des faits et j'insisterai peu.

Il y a des aliénés qui simulent la santé pour sortir de l'asile.

On connaît l'histoire de ce persécuté qui se rend compte qu'il ne faut plus avoir d'hallucinations, ni de persécuteurs et se fait mettre en liberté pour tuer quelqu'un le lendemain.

Des cas semblables sont rares, et ceux de simulation de la folie, de l'hystérie ou d'une névrose quelconque sont beaucoup plus fréquents.

On a même essayé d'en donner des statistiques, intéressantes sans doute, mais cependant moins utiles que l'étude scientifique de chaque cas isolé.

Or je crois avoir montré comment Jean est un simulateur banal, modeste, mal équilibré et un instable, ce n'est pas, à proprement parler, un aliéné; il ne simule pas ce qu'il a, mais autre chose qui lui a été suggéré.

Émile et Louise sont des mystificateurs de plus large envergure. Ils sont tous deux remarquablement intelligents. Le premier a des tares qu'il a exagérées, mais *ils ont été, tous deux, dressés à simuler: l'hystérie, l'anesthésie, l'impulsion au vol, et même la paralysie générale, et ils n'avaient aucun germe de ces maladies.*

Louise, même, était tout à fait normale.

Comment dépister de pareilles simulateurs?

A cette question, la réponse est délicate.

Ball indiquait les vieux procédés: la griserie par l'alcool ou l'éther, les trucs....., etc. Ces procédés sont abandonnés.

Il est certain qu'il faut examiner soigneusement le délit ou le crime commis, en ne négligeant aucun élément d'informations, examiner de même le sujet, et cela quelque fois pendant longtemps (1).

---

(1) Je signale, en passant, le procédé de M<sup>r</sup> Revault d'Allonnes, pour deviner la pensée et, dans certains cas, dépister la simulation:

Une poire en caoutchouc placée dans le brain du sujet est reliée à un tambour inscripteur de Marey. La moindre contraction produit un soubresaut de la plume. On prononce les lettres de l'alphabet et on remarque un sou-

Si, pour Louise, l'enquête précise à laquelle nous nous sommes livrés, après le non-lieu, avait été faite avant, on aurait pu apprendre qu'elle mentait. Il aurait fallu l'examiner minutieusement et surtout il eût été nécessaire que les magistrats chargés de l'affaire fussent, un peu, des spécialistes; et à ce propos, je dois signaler à l'attention de MM. les congressistes ce qui vient d'être fait à Paris par MM. les professeurs Garçon et Le Poitevin: afin de donner aux futurs magistrats et avocats une instruction médicale et psychiatrique, un enseignement vient d'être créé comprenant dans son programme l'étude de la médecine mentale et légale; mais il ne faut pas s'illusionner sur les résultats pratiques de cet excellent essai: la psychiatrie médico-légale n'est pas encore une science expérimentale arrivée à terme. Comme le montre si bien M<sup>r</sup> le professeur Garçon dans son admirable préface du livre du D<sup>r</sup> Legrain (1), il est indispensable que cette science constitue, que le droit pénal, sans négliger l'étude du droit public, emploie les mêmes méthodes que les autres sciences.

---

bresaut dû à un mouvement involontaire quand on prononce une lettre du mot auquel le sujet pense, ou ne veut pas penser.

M<sup>r</sup> Revault d'Allonnes expose ainsi ses résultats:

« J'ai obtenu quelques résultats intéressants de divination contre volonté sur une femme de vingt ans, criminelle, non aliénée. Cette femme a vitriolé sa rivale. Emprisonnée à Saint-Lazare, elle a obtenu un non-lieu par la simulation de l'hystérie, subterfuge non désapprouvé, dit-elle, par son avocat. J'ai soupçonné et dévoilé cette simulation à une époque où je ne songeais pas encore à mes expériences de lecture de la pensée. Je le regrette; il aurait été intéressant d'arracher l'aveu plutôt par ce procédé. J'ai, du moins, obtenu, de sa main, deux autres aveux, alors qu'elle ne se prêtait à l'expérience que convaincue de mon insuccès et avec la volonté de n'être pas devinée. Le premier aveu est qu'elle aime encore son amant, malgré sa trahison: or, elle a toujours, depuis lors, affirmé qu'elle ne l'aimait plus. Le second aveu est qu'elle a volé. Elle a été, il y a quelques mois, condamnée et emprisonnée pour vol. Je l'ignorais, et son amour-propre répugnait à me l'apprendre. Elle a essayé de déchirer la feuille où je venais de lire ses aveux et a cherché à se disculper » (*Communication à la Société de Psychologie*, 10 mars 1905).

(1) *Éléments de Médecine mentale appliqués à l'étude du Droit*. Paris, Rousseau, éditeur, 1906.

Je crois avoir montré, pour trois cas particuliers, l'utilité de l'étude des criminels; quand on connaîtra toutes les catégories de délinquants et de criminels, comme on connaît déjà beaucoup de maladies, on pourra examiner ceux qu'il faut punir et ceux qu'on doit tenter de guérir.

Pour ce qui est de mes trois sujets, j'avoue qu'il est bien embarrassant de trouver de quelle manière on doit les traiter: Faut-il les placer à l'asile, ou doit-on les mettre en prison?

Je ne puis formuler ici la solution de ce problème troublant auquel il paraît être impossible de donner une réponse simple et absolue (1). Je ne recherche point, non plus, ce qu'il faut faire de ces complices, habiles dresseurs, au talent desquels il faut imputer les difficultés réelles qu'il y a, quelquefois, à dépister la simulation ainsi organisée.

J'ai exposé les faits. En les soumettant à la discussion des membres du Congrès, qui voudront bien s'y intéresser, je tiens à remercier vivement M<sup>r</sup> le professeur Georges Dumas, sous la direction duquel j'ai l'honneur de travailler et à qui je dois d'avoir pu poser ainsi le problème de la simulation de la folie.

11 mars 1906.

---

(1) Vingtrinier, Pasquale Penta et Gaspare Nicotri considèrent les simulateurs soit comme des sujets aptes à devenir aliénés, soit comme formant une entité clinique qui serait la folie typique du criminel né, soit comme des gens pour qui il faudrait admettre le paradoxe scientifique de la responsabilité atténuée. Nicotri se demande, en outre, si, laissant de côté les principes scientifiques, on ne doit pas les condamner sévèrement quand ils passent à tort pour sains d'esprit, plutôt que de faire dommage à la société en portant le trouble dans l'esprit des magistrats (V. *La Scuola Positiva*, avril-mai 1904).

